



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres de gestion

Question écrite n° 75966

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les centres de gestion de la fonction publique territoriale de Rhône-Alpes et du Puy-de-Dôme. Le rapport de la Cour des comptes, publié en février 2015, recommande à l'État de « préciser la rédaction de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, afin de mieux définir les missions facultatives que les centres de gestion peuvent exercer ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75966

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1867

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)